

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
23 SEPTEMBRE 2019 À 18h30  
PRESBYTÈRE (PORTE ARRIÈRE)  
6745, LOUIS-S.-ST-LAURENT**

---

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller  
Benoît Bouthillette, Conseiller  
Bernard Vanasse, Maire

Madame Nicole Couture, résidente

Sont absents :

Messieurs Clément Vaillancourt, résident  
Mahlon Grapes, résident

Invité Roby Lefrançois

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

---

### ORDRE DU JOUR

#### **1.0 Ouverture de la réunion et mot du président**

À 18h30, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

#### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Proposé par : Nicole Couture

#### **3.0 Adoption du procès-verbal de la réunion du CCU du 19 août 2019**

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Bernard Vanasse

#### **4.0 Rencontre M. Roby Lefrançois pour demande de permis de lotissement terrain King's Hall**

**Objet de la demande :** Il s'agit d'une demande de lotissement d'une partie des terrains du King's Hall

M. Lefrançois explique sa demande de 18h30 à 19h00

M. Beaulieu explique la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

#### **RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2019-09-23**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de lotissement concerne la partie du terrain située à l'intersection des chemins Moe's River et Cochrane ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de lotissement vise la vente d'une partie du terrain appartenant au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain visé est situé dans la zone RC-4 et qu'en vertu du règlement de zonage actuellement en vigueur, il est permis d'ériger des habitations à logement multiples de plus de deux étages de hauteur, lesquels bâtiments étaient planifiés comme faisant partie d'un projet intégré d'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet intégré d'habitation du King's Hall ne fait plus partie des plans du promoteur / propriétaire du terrain;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier certains usages et normes d'implantation à l'intérieur de la zone RC-4 où se situe le terrain visé par la demande de lotissement, dans le but de limiter la hauteur des bâtiments pouvant être érigés sur ce terrain à deux étages et permettre les résidences unifamiliales isolées;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT BOUTHILLETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :**

D'accepter la demande de lotissement d'une partie du terrain correspondant au lot situé à l'intersection des chemins Moe's River et Cochrane.

De procéder à une modification du règlement de zonage afin d'autoriser et de limiter certains usages et normes d'implantation à l'intérieur de la zone RC-4.

## **5.0 Demande du service incendie concernant l'entreposage des produits dangereux**

Les membres du CCU demandent au service de sécurité incendie de la MRC de Coaticook de caractériser les types de produits dangereux et d'émettre des recommandations en fonction de leurs risques afin que le conseil puisse encadrer et contrôler l'usage à l'intérieur d'une réglementation adéquate.

## **6.0 Suivi d'une demande d'un projet dans le cadre d'un PPCMOI sur le site de l'église St-James**

Aucun élément nouveau dans ce dossier.

## **7.0 Révision des règlements de construction, permis et certificats et conditions d'émission d'un permis de construction, plan de zonage et grille des spécifications**

Les membres du CCU révisent les règlements de construction et de conditions d'émission d'un permis de construction.

## **8.0 Varia**

Rien à ce point

## **9.0 Levée de la réunion et prochaine rencontre**

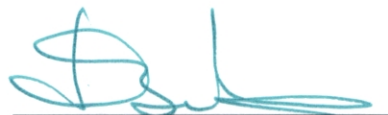
La prochaine rencontre aura lieu le 21 octobre 2019 à 18h30.

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 21h00.



---

Jean-Pierre Charuest  
Président du CCU



---

Alain Beaulieu, B. Sc.  
Secrétaire du CCU